

FICHE PRESSE

#FINANCES

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires détaillant les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Pour m2A, le rapport détaille les points suivants :

1. Des ratios budgétaires satisfaisants à fin 2019

La situation financière de m2A est en amélioration à fin 2019 mais demeure exposée à des contraintes fortes comme des charges de fonctionnement rigides en raison des compétences exercées, des dotations d'Etat en baisse de -16,1 M€/an, une exposition des recettes à l'activité économique : 41% de recettes fiscales économiques, la nécessité d'équilibrer le financement du transport urbain.

L'épargne brute de m2A s'améliore grâce à une dynamique du versement mobilité, une forte maîtrise des dépenses de personnel, des ajustements de fiscalité en 2017, l'éligibilité au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) en 2016 qui disparaît en 2017 de façon progressive, une hausse de produit de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) traduisant le dynamisme économique du territoire jusqu'en 2019.

2. Une dette bien répartie à un taux moyen performant

Avec un recours limité à l'emprunt (5 M€) en 2019, l'encours de la dette a continué de baisser. Il atteint fin 2019 un point bas, à 136,85 M€, soit 7,7 M€ de moins qu'en 2018. Grâce à l'amélioration de l'autofinancement enregistrée ces dernières années, fin 2019 la solvabilité du budget principal se rapproche fortement de la moyenne des EPCI comparables. En repli depuis 2017, l'encours de dette devrait évoluer fin 2020 de 2,6% et atteindre 140 M€. Le recours à l'emprunt dans un contexte de taux favorables connaît un rebond en 2020 (16,5 M€ contre 5 M€ en 2019). Le taux moyen de la dette ressort à 1,71%.

3. Des dépenses de personnel optimisées

Globalement, les effectifs ont tendance à se stabiliser malgré une augmentation en 2018 liée au développement de l'activité périscolaire. La structure de la masse salariale présente une augmentation maîtrisée de 0,99% entre 2018 et 2019.



4. Un contexte d'élaboration budgétaire 2021 inédit

Le cadre macroéconomique

La loi de finances 2021 est construite sur des hypothèses macro-économiques dégradées avec un rebond du PIB de +8% après un recul de -10% en 2020, une inflation de +0,9%, un déficit public, après avoir atteint -10,2% du PIB sous l'effet de la baisse d'activité et des mesures d'urgence, qui est anticipé à -6,7% du PIB et enfin un endettement qui devrait s'établir à 116,2% du PIB en 2021 après un pic à 117,5% en 2020.

Les impacts budgétaires de la covid-19

L'épargne brute de m2A ressort significativement impactée avec une dégradation de l'autofinancement estimée provisoirement à -12 M€ en raison de l'assiette du versement mobilité qui exclut le chômage partiel, les pertes de recettes tarifaires pour une agglomération de services, la taxe de séjour impactée par la baisse de fréquentation, des dépenses supplémentaires induites par le respect des protocoles sanitaires et le soutien de l'économie.

Les compensations des lois de finances rectificatives 2020 seraient probablement nulles, au mieux limitées à 1 M€ et connues à la clôture des comptes.

Les incidences de la crise s'étaleront sur 2021 et 2022 avec des ressources de m2A fortement dépendantes de l'activité économique (versement mobilité, CVAE, CFE - cotisation foncière des entreprises, TASCOM - taxe sur les surfaces commerciales, taxe de séjour, foncier bâti économique, TEOM - taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Sur le budget des transports urbains, on observe une baisse d'autofinancement estimée à -6 M€ avec des pertes de recettes de -9,6 M€ compensées partiellement par des baisses de charges.

Sur le budget principal : l'effet ciseau anticipé sous le seul effet de la crise sanitaire se porte à -6 à -7 M€.

Les principales dispositions de la loi de finances 2021 :

<u>Une loi de finances 2021 dans la continuité de la loi de finances 2020 sur les dotations d'Etat</u>: enveloppe de DGF (dotation globale de fonctionnement) identique à 2020, augmentations de DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rurale) pour +90 M€ chacune. La dotation d'intercommunalité 2021 est supposée stable pour m2A à 5,5 M€. La dotation de compensation est anticipée à 21,1 M€ en baisse de -1,8%.

Neutralisation d'effet d'aubaine sur la TVA: la compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation calculée en référence à l'évolution de la TVA 2020-2021 entrainait un effet d'aubaine pour m2A du fait du rebond de l'économie anticipé en 2021. Cet effet de +10% est neutralisé par la loi de finances. La compensation restera sur une dynamique de l'ordre de +3%.



Reconduction du dispositif de compensation des pertes de recettes liées à la crise: la loi de finances prévoit de reconduire le mécanisme de compensation des pertes de recettes liées à la covid-19 qui exclut toujours les pertes de recettes tarifaires du périmètre des pertes compensées.

<u>Absence de compensation de versement mobilité</u>: les autorités organisatrices des mobilités ne seront pas spécifiquement compensées des effets de la crise sanitaire mais bénéficieront d'un système d'avances remboursables sur 6 à 10 ans.

5. Les orientations budgétaires

Les orientations retenues pour la période 2020-2025 réaffirment la volonté de préserver le niveau des services rendus à la population et s'articulent autour d'un cadrage extrêmement strict des dépenses de fonctionnement, d'une reprise anticipée du résultat 2020 au BP 2021 pour satisfaire aux règles d'équilibre budgétaire, d'une optimisation des financements extérieurs dans le cadre du Plan « France Relance » et d'une priorisation des investissements projetés sur la période 2020-2025.

Cette maîtrise des dépenses de gestion permettra de faire face à la perte du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (0,65 M€) et aux faibles compensations des effets de la crise sanitaire.

Malgré l'impact de cette crise, dans un contexte instable qui rend les prévisions budgétaires incertaines, m2A fait le choix d'un budget ambitieux pour soutenir la relance économique.

Les 3 grandes priorités 2021 de m2A:

- Un territoire qui agit pour la relance de l'économie et de l'emploi
- Un territoire attractif
- Un territoire de cohésion sociale au service de tous ses habitants

Détail des projets par priorité dans la présentation jointe

6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain

Des fondamentaux budgétaires satisfaisants mais exposés à des contraintes budgétaires. En effet, le niveau d'autofinancement de ce budget est dépendant des achats de matières premières et des recettes de vente de chaleur et d'électricité.

Un budget 2021 intégrant des travaux de raccordement : 2 M€ de travaux au titre du raccordement Bel Air, le changement de 250 modules des usagers sur le réseau de Rixheim pour 1 M€, et 0,8 M€ pour le remplacement de la cheminée.



CONTACTS

Elu m2A : Antoine Homé

Vice-Président délégué aux Finances antoine.home@mulhouse-alsace.fr

Presse m2A : Olivier Dieu

Responsable des relations presse <u>olivier.dieu@mulhouse-alsace.fr</u> 06 02 08 38 76

Expert m2A : Frédéric Schieb

Directeur des Finances frederic.schieb@mulhouse-alsace.fr